

Visualisation

Question écrite (17/06/2021)**Publication des taux de chancellerie**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la publication des taux de chancellerie. Ces taux sont actualisés sur un rythme bimensuel, leur révision ayant lieu deux jours ouvrés avant le 1er et le 16 de chaque mois. Ces taux par pays ou par devises peuvent être consultés sur le site internet du ministère. Toutefois, il apparaît que leur actualisation est très inégale selon les pays. A titre d'exemple, la dernière mise à jour du taux de chancellerie du Cap Vert date du 1er janvier 2002, celle de Cuba du 1er décembre 1998 tandis qu'au Cameroun, il n'y en a tout simplement aucune. Elle lui demande si l'absence de mise à jour signifie qu'aucune modification du taux de chancellerie n'est à noter. Si tel n'est pas le cas, elle souhaiterait savoir où peut être trouvé le cours comptable de chaque devise et lui demande un effort de transparence de ces chiffres.

Fermer